

DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE ROANNE  
CANTON DE RENAISON  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 27 février 2023 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Romain d'Urfé, le 23 février 2023 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents : MEUNIER Ingrid, BATTANDIER Maud, ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, LOIZZO Laurent, CLEMENCON Thierry, ESPINASSE Patrice, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, SIETTEL Thomas, GOUTORBE Stéphane, PONCET Pascal, COMPAGNAT Michel, VIETTI Dominique, MOISSONNIER Clément, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique, CHABRIER Alexandre, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absents ayant donné procuration : BARLERIN Emmanuelle, ROYER Jean-Paul.**

**Absents excusés : BRUEL Laurent, PEREZ Gérard, CROZET Guy.**

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Séverine PRAS est désignée pour remplir cette fonction.

**Objet : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 :**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2022,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le conseil Communautaire,

Par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**Article unique : DECIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit pour les budgets suivants :

**Budget Général :**

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 1 005 353.12€

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) pour 222 923.82€

- affectation à l'excédent reporté (002) pour 782 429.30€

RF
SOUS PREFECTURE DE ROANNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 01/03/2023
042-244200820-20230223-DE_2023_007-DE

### **Budget Ateliers Partagés :**

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de 148 486.50€

- affectation au déficit reporté (compte 001) pour 148 486.50€

### **Budget MSP :**

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de 294 656.27€

- affectation au déficit reporté (compte 001) pour 294 656.27€

### **Budget ZA :**

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de 287 419.64€

- affectation au déficit reporté (compte 001) pour 287 419.64€

### **Budget Service unifié pour l'économie et l'emploi :**

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 20 374.95€

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- affectation à l'excédent reporté (002) pour 20 374.95€

### **Budget Ordures Ménagères :**

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 169 124.58€

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- affectation à l'excédent reporté (002) pour 169 124.58 €

### **Budget SPANC :**

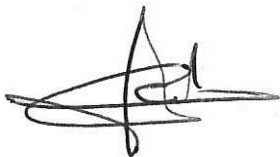
Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de 4 378.39 €

- affectation au déficit reporté (compte 001) pour de 4 378.39 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 23 février 2023

Le Président,  
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS D'URFÉ  
"Maison du pays d'Urfé"  
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture le ...  
et de la publication le ...  
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président  
Charles LABOURE

La secrétaire de séance,  
Séverine PRAS



RF SOUS PREFECTURE DE ROANNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/03/2023 042-244200820-20230223-DE_2023_007-DE

Mis en ligne sur [www.ccpu.fr](http://www.ccpu.fr) le 2 mars 2023